



## **COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **22 JUILLET 2020 – 18H30 – CHAMPENOUX**

L'an deux mille vingt le 22 du mois de juillet, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné Salle Saint Nicolas à Champenoux à 18 heures 30 après convocation légale 16 juillet, sous la présidence de Monsieur Claude THOMAS.

**Etaient présents les conseillers communautaires suivants** : Mme GY Elise – M. LAPOINTE Denis – M. BECCHETTI Daniel M. ORY Denis -M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe – M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. DE LIBERALLI David Mme SCHEFFLER Véronique – M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – M. GRASSER Jean Claude M. MATHEY Dominique – Mme CLAUDON Blandine – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. FAGOT-REVURAT Yannick – M. COLOMMBI Philippe – M. JOLY Philippe – Mme BONNEAU Sophie – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe – M. FRANCOIS Vincent – M. IEMETTI Jean Marc M. BRIDARD Franck – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas- M. MICHEL Olivier – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. VICNENT Yvon – M. CERUTTI Alain – M. CHALON Benjamin – Mme HUART Sonia -

**Procurations** : M. LAURENT Stéphane à M. L'HUILLIER Nicolas – M. PORTALLEGRI Robert à M. HOLZER Alain – M. POIREL Patrick à M. MOUGINET Dominique – M. FEGER Serge à M. GUEZET Philippe – Mme CLAUDE Claudyne à M. VOINSON Philippe – Mme LORETTE Delphine à M. JOLY Philippe – Mme FRANCOIS Valérie à M. VOINSON Philippe – Mme JELLEN Nelly à M. CAPS Antony

L'assemblée dénombrait : 55 **votants**

**Secrétaire de séance** : **Claude RENAUD**

### **DE N°1 Autorisation donnée au président de signer la convention permettant le remboursement des sommes perçues par la CCSGC au titre de la facturation d'eau potable pour la commune de Bratte.**

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances, rappelle que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Commune de Bratte est intégrée à la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné exerçant la compétence de gestion de l'eau potable.

La commune de Bratte ayant poursuivi la gestion pour le compte de la CCSGC, et pour lui permettre de couvrir ses frais, il convient de reverser trimestriellement à la commune les sommes perçues au titre de cette facturation.

Il propose d'autoriser le Président à signer la convention pour le reversement des sommes perçues au titre de la facturation de l'eau potable pour l'année 2019.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** le président à signer la convention permettant le remboursement des sommes perçues par la CCSGC au titre de la facturation d'eau potable pour la commune de Bratte.

### **DE N°2 Mise à l'enquête publique des zonages d'assainissement des communes de Villers-lès-Moivrons, Moivrons, Bratte, Eply.**

Philippe VOINSON, vice-président en charge de l'assainissement, rappelle que les dossiers de zonages d'assainissement des communes de Villers-lès-Moivrons, Moivrons, Bratte, Eply sont actualisés et

finalisés. Ils ont fait l'objet de concertation entre les communes référentes et la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné.

Ils ont été transmis à la DREAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement) et à la MRAe (Missions régionales d'autorité environnementale) en application de l'article R.122-17 du code de l'environnement pour un examen des dossiers au cas par cas.

Au regard des dossiers transmis, la décision est de ne pas soumettre les projets de zonages à une évaluation environnementale ce qui consiste notamment en une description de l'état initial de l'environnement sur le territoire concerné, un exposé des effets notables probables du projet en matière de santé humaine, de population, de diversité biologique, de faune, de flore, des sols, des eaux, de l'air, du bruit, du climat, du patrimoine culturel architectural et archéologique...

Il convient maintenant de soumettre ces projets de zonage à enquête publique en initiant la démarche par la demande de nomination d'une commission d'enquête ou d'un commissaire enquêteur auprès du tribunal administratif.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Adopte** les projets de zonage modifiés des communes de Villers-lès-Moivrons, Moivrons, Bratte, Eply (selon plan ci-joint)
- **Accepte** la mise à l'enquête publique des dossiers de zonage d'assainissement des communes de Villers-lès-Moivrons, Moivrons, Bratte, Eply.
- **Donne** le pouvoir au Président pour mener à bien l'ensemble des démarches devant aboutir aux plans de zonage conformément au décret du 03 Juin 1994.

### **DE N°3 Désignation des représentants à l'ASCOMADE**

Philippe VOINSON, vice-président délégué à l'assainissement, explique que l'ASCOMADE (Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'environnement), est un organisme auquel adhère la Communauté de Communes de Seille Grand Couronné depuis 2019 pour son volet assainissement.

Cette association a pour objectifs de faciliter les échanges d'informations et d'expériences entre ses membres, de réaliser des actions communes permettant de mutualiser les moyens et d'apporter à ses membres une assistance technique, financière et juridique.

Philippe VOINSON propose à l'Assemblée délibérante de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, qui seront représentants de la CCSGC à l'ASCOMADE pour la durée de l'adhésion.

**Le Conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Procède** à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'ASCOMADE

**Est désigné(e) :**

**Délégué titulaire :** Philippe VOINSON

**Est désigné(e) :**

**Délégué suppléants :** Véronique SCHEFFLER

### **DE N°4 Constitution des commissions d'appel d'offres et consultatives**

Claude THOMAS, Président, rappelle qu'en terme de consultation publique, la constitution de commissions d'appel d'offres est toujours obligatoire, lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre. (seuil de 5 350 000 € HT pour travaux et 214 000 € pour prestations intellectuelles et

fournitures et services).

Elle n'est, en revanche, pas obligatoire en procédure adaptée. Néanmoins, compte tenu du rôle particulier joué par cette commission et de l'importance du montant de certains de ces marchés, il est opportun de consulter la commission d'appel d'offres, même en deçà du seuil de procédure formalisée. Dans ce cas, celle-ci sera nommée commission consultative MAPA.

Une formation collégiale dotée d'un pouvoir d'avis est toujours possible. Lorsqu'elle n'est pas exigée par les textes, les règles de compétence, qui sont d'ordre public, interdisent de lui confier des attributions relevant d'autres autorités, en vertu des dispositions du code des marchés publics ou d'autres textes. Ainsi, une commission d'appel d'offres pourra donner un avis, mais ne pourra attribuer un marché, lorsqu'il est passé selon une procédure adaptée. Cette compétence appartient au pouvoir de la Personne Responsable du Marché ou à son représentant.

Le président propose à l'assemblée délibérante de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres qui sera compétente pour l'ensemble des marchés de la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné, et ce pour la durée du mandat.

Elle sera constituée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus parmi les délégués communautaires.

Pour une question de transparence, le président propose qu'elle se réunisse également pour donner uniquement un avis pour tous les marchés qui seront passés en procédure adaptée et dont le montant dépassera :

90 000 € HT pour les travaux

40 000 € HT pour les prestations intellectuelles (études...) ou moins s'il l'est jugé nécessaire

40 000 € HT pour les marchés de fournitures et services

Elle prendra alors le nom de commission consultative.

#### **Le Conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Procède** à la désignation des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offre
- **Désigne** :  
**Membres titulaires** : Yannick FAGOT-REVURAT – Philippe JOLY – Yvon VINCENT  
Alain CHANE – Dominique MOUGINET  
**Membre Suppléants** : Véronique SCHEFFLER – Olivier MICHEL – Geoffrey GUILLAUME  
Denis ORY – Sonia HUART

#### **DE N°5 Désignation des représentants de l'établissement au sein de l'assemblée générale de la SPL-Gestion Locale**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-1, L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;

**Vu** la délibération du 30 janvier 2019 par laquelle le conseil a autorisé la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné à adhérer à la SPL Gestion Locale ;

**Vu** les statuts de la SPL Gestion Locale en vigueur ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner un nouveau représentant de la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné au sein de l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale, à la suite des élections municipales de 2020,

Le président propose la désignation de M. Nicolas LE GUERNIGOU

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 53 pour – 2 abstentions :**

- **Désigne** M. Nicolas LE GUERNIGOU comme représentant à l'assemblée générale de la SPL-Gestion Locale

#### **DE N°6 Approbation du rapport d'activité de la SPL-GL au titre de l'année2019**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;

**Vu** la délibération du 30 janvier 2019 par laquelle le conseil communautaire a autorisé la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné à devenir adhérent à la SPL Gestion Locale ;

**Vu** les statuts de la SPL Gestion Locale en vigueur ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné est membre de la SPL Gestion Locale ;

CONSIDERANT la nécessité, pour les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires, en vertu des dispositions de l'article L. 1524-5 du CGCT, de se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration de la SPL ;

Après présentation par Claude THOMAS des principales données et faits significatifs figurant dans le rapport d'activité de l'année 2019 de la SPL Gestion Locale présenté au conseil d'administration le 27 février 2020,

Le président propose à l'assemblée délibérante d'approuver le rapport d'activité de la SPL-Gestion locale

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 53 pour – 2 abstentions :**

- **Approuve** le rapport d'activité de la SPL- Gestion Locale au titre de l'année 2019

#### **DE N°7 Désignation des représentants de la CCSGC au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural**

**Considérant** que suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de désigner les représentants de la communauté de communes auprès du PETR du Val de Lorraine, aux nombres de 4 titulaires et 2 suppléants.

Considérant les candidatures de :

Titulaires : Claude THOMAS  
Yannick FAGOT REVURAT  
Philippe VOINSON  
Véronique SCHEFFLER

Suppléants :  
Antony CAPS  
Franck DIEDLER

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Désigne** comme délégués au PETR du Val de Lorraine :

Titulaires : Claude THOMAS  
Yannick FAGOT REVURAT  
Philippe VOINSON  
Véronique SCHEFFLER

Suppléants : Antony CAPS  
Franck DIEDLER

#### **DE N°8 Désignation des représentants de la CCSGC au syndicat mixte de la multipole Nancy sud 54**

**Considérant** que suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de désigner les représentants de la communauté de communes auprès du syndicat mixte de la multipole Nancy sud 54, aux nombres de 3 titulaires et 2 suppléants.

Considérant les candidatures de Claude Thomas, Yannick Fagot-Révurat- Antony Caps -  
Nicolas l'Huillier – Franck Diedler

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en voir délibéré, à 53 pour – 2 abstentions**

- **Désigne** comme délégués au syndicat mixte de la multipôle Nancy sud 54 :

Titulaires : Claude THOMAS  
Yannick FAGOT REVURAT  
Antony CAPS

Suppléants : Nicolas L'HUILLIER  
Franck DIEDLER

#### **DE N°9 Désignation des représentants de la CCSGC au syndicat mixte des eaux de la Praye**

**Considérant** que suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de désigner les représentants de la communauté de communes auprès du syndicat mixte des eaux de la Praye, aux nombres de 4 titulaires et 1 suppléant.

**Considérant** les candidatures de : COLOMBI Philippe – GERARD Philippe – CROUTZ Marc –  
BERNARD Florian – MEAUX Christophe

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Désigne** comme délégués au syndicat mixte des eaux de la Praye

Titulaires : COLOMBI Philippe  
GERARD Philippe  
CROUTZ Marc  
BERNARD Florian

Suppléant : MEAUX Christophe

#### **DE N°10 Désignation des représentants de la CCSGC au SIS de la Roanne, dans le cadre de la représentation substitution**

**Considérant** que suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de désigner les représentants de la communauté de communes auprès du syndicat scolaire de la Roanne, dans le cadre d'une représentation substitution. Ils sont aux nombres de 3.

Considérant les candidatures de Dominique MOUGINET – Sylvie MARTIN – Béatrice HERBECK.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en voir délibéré, à l'unanimité :**

- **Désigne** comme délégués au SIS de la Roanne :

Titulaires : Dominique MOUGINET  
Sylvie MARTIN  
Béatrice HERBECK

## DE N°11 Désignation des représentants de la CCSGC au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des eaux de Seille et Moselle

**Considérant** que suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de désigner les représentants de la communauté de communes auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des eaux de Seille et Moselle.

Considérant que chacune des 21 communes issues du territoire de la CCSGC, a proposé 2 délégués et un suppléant (cf liste jointe).

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Désigne** comme délégués **titulaires et suppléants au SIAEP des Eaux de Moselle :**

<u>TITULAIRES</u>		<u>SUPPLEANTS</u>
BARUZZI Cyril	IDOUX Alain	BACART Eric
BERNARD Philippe	IEMETTI Jean-Marc	BERGER Rémi
BODIN Anne-France	LEISTEL Stéphane	BRENGER Virginie
BOULANGER Michel	LESPAGNOL Baptiste	CHEVALIER-ROTHAN Sylvaine
CAPS Antony	LORETTE Delphine	CLAUDE Claudyne
CERUTTI Alain	GROSS Christophe	CLAUDE Henry
CHERY Chantal	MANGINOIS Damien	DROUVILLE Alexandre
COLIN Philippe	MIDON Laurent	DUPRE Philippe
COQUERON Gérard	PAILLON Guy	FRANCOIS Vincent
COURTIAL Christian	PERNIN Sébastien	GRENIER Alexandre
DELATTE Hubert	PROQUIN Jean-François	HUBSCH Ludovic
FLORENTIN Jean-Michel	RENKES David	JARISON Jean-François
FRITSCH Jacques	RIVA Nadine	KOVACIC Serge
GAUDRON Jérémy	ROUGIEUX Maura	LEMOINE Anthony
GAY Gérard	SCHWARTZ Luc	MOUCHET Christophe
GILLMETT Kévin	SCHWOB Alain	MOUGEOT Colette
GRASSER Jean-Claude	SOT Jérôme	PEYEN Philippe
GUILLOU Christine	TRABAC Yves	PLEUT Julian
HABERT Vincent	VAGUENEZ Régis	POINSIGNON Sébastien
HUMBERT Bénédicte	VOINSON Philippe	REGNIERE Patrice
	WOLTRAGER Nicolas	SANTILLI Bruno

## DE N° Désignation des représentants de la CCSGC au Syndicat Intercommunal Médian de la Seille

**Considérant** que suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de désigner les représentants de la communauté de communes auprès du Syndicat Intercommunal Médian de la Seille.

Considérant que chacune des communes issues du territoire de la CCSGC a proposé 2 délégués et un suppléant afin de proposer des candidats (cf liste jointe).

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à...**

- **Désigne** comme délégués **titulaires et suppléants au Syndicat Intercommunal Médian de la Seille**

**Considérant** qu'il convient de renouveler les représentants communautaires auprès du SDE 54 ;

Claude THOMAS, président, rappelle que le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe et Moselle (SDE54) est un interlocuteur pour tout ce qui concerne la distribution publique d'électricité et aussi un partenaire financier pour tous les projets dans ce domaine, y compris pour l'éclairage public

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Désigne** comme délégué auprès du SDE 54 :

**Titulaires :**

Yvon VINCENT  
Dominique MOUGINET  
Jean Claude GRASSER

**Suppléants :**

Claude THOMAS  
Antony CAPS  
Philippe JOLY